



MMMM

LES TRAVAUX MANUELS

A

LA LUMIERE DES PROCES-VERBAUX

DU

COMITE CATHOLIQUE DU CONSEIL DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PROVINCE DE QUEBEC

(1931 - 1951)

A) Procès-verbaux relatifs à
l'enseignement des travaux
manuels proprement dit: pp. 1-19

B) Procès-verbaux relatifs aux
cours de perfectionnement en
travaux manuels.....: pp. 20-31

Compilation des procès-verbaux pour
la période de 1931-1951: Gaston Giroux.

En préparation: Les travaux manuels à la
lumière des rapports du Surintendant pour
les années 1945-1946, 1946-1947, 1947-1948
et 1948-1949.

Québec, le 15 novembre 1951.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Service des Travaux Manuels



(1) ...

...

...

A) Procès-verbaux relatifs à l'enseignement des travaux manuels proprement dit: pp. 1-19

...

...



...

Don

19-11-74

COMITE CATHOLIQUE DU CONSEIL

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PROCES-VERBAL DE LA SESSION DU MOIS DE

MAI 1931.

- (1) RAPPORT DU SOUS-COMITE CHARGE PAR LE COMITE CATHOLIQUE, A SA SESSION DE FEVRIER 1931, D'ETUDIER L'OPPORTUNITE D'INSCRIRE AU PROGRAMME DES 5e et 6e ANNEES L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE DES TRAVAUX MANUELS.

Séance du 2 mai 1931.

Présents: - L'honorable Cyrille-F. Delâge, président; Mgr Georges Courchesne, M. Edouard Montpetit, M. Victor Doré, M. Augustin Frigon et M. Lionel Bergeron, secrétaire.

M. Frigon, auteur de ce projet, expose ce qu'il espère obtenir par sa réalisation, savoir: donner aux jeunes garçons le goût des travaux manuels et découvrir vers quelles carrières les dirigent leurs aptitudes spéciales. Il soumet que, par travaux manuels, il entend aussi ceux de l'agriculture.

- NOTES -

Le sous-comité, parlant ensuite d'instruction primaire, attire l'attention des instituteurs et des institutrices sur l'importance dans l'enseignement de la langue maternelle, des analyses grammaticales et logiques.

Le Comité catholique permet au sous-comité de continuer son travail.

Les membres de ce sous-comité, après une première étude du dit projet, prient le Comité catholique de les maintenir dans leurs fonctions, afin qu'ils puissent l'étudier davantage et présenter les suggestions qu'ils considéreront les plus convenables. Ils croient cependant, en attendant leur rapport définitif, devoir recommander que l'agriculture, inscrite au programme élémentaire comme matière facultative, devienne obligatoire en 5e et en 6e années.

Le sous-comité recommande encore que le mode des jardins scolaires, très en vogue il y a quelques années, reçoive une nouvelle attention et que le Surintendant de l'Instruction publique fasse le nécessaire pour que les inspecteurs d'écoles et le personnel enseignant s'efforcent d'établir ces jardins en aussi grand nombre que possible.

COMITE CATHOLIQUE DU CONSEIL

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PROCES-VERBAL DE LA SESSION DU MOIS DE

SEPTEMBRE 1932.

(11) RAPPORT CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT DES TRAVAUX MANUELS DANS LES CLASSES DES 5e et 6e ANNEES

Québec, le 8 septembre 1932.

Le sous-comité chargé d'étudier l'opportunité d'exiger que l'enseignement des travaux manuels soit donné dans les classes des 5e et 6e années du cours élémentaire s'est réuni une troisième fois, le 30 août 1932, à l'École normale Jacques-Cartier, sous la présidence de Son Exc. Mgr Georges Courchesne, et la résolution suivante, présentée par M. Augustin Frigon, a été unanimement adoptée:

"Qu'en vue de rendre cet enseignement obligatoire, le Comité catholique soit prié:

- (a) De l'inscrire au programme d'études des écoles normales de garçons et de recommander aux principaux et directrices des écoles normales de filles de donner à cet enseignement une attention particulière;
- (b) De prier Nos Seigneurs les évêques d'orienter vers cet enseignement le personnel enseignant de leur district respectif;
- (c) De prendre les moyens pour qu'un traité de travaux manuels soit fourni aux écoles et d'entrer en communication à ce sujet avec la Commission scolaire catholique de Montréal qui possède déjà certaines publications se rapportant à cette matière;
- (d) D'exiger que les inspecteurs d'écoles encouragent l'enseignement des travaux manuels et qu'ils fassent rapport au Surintendant, aussitôt que possible, de ce qui s'est fait antérieurement dans leur district à ce sujet."

(Signé) Georges COURCHESNE,
Président

(Signé) Lionel BERGERON,
Secrétaire.

Ce rapport est adopté.

COMITE CATHOLIQUE DU CONSEIL

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PROCES-VERBAL DE LA SESSION DU MOIS DE

FEBVRIER 1933.

(111) RAPPORT CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT DES TRAVAUX MANUELS DANS LES CLASSES DE 5e et 6e ANNEES

Québec, le 26 janvier 1933.

A l'honorable Cyrille-F. Delâge,
Surintendant de l'Instruction publique,
Québec.

Monsieur le Surintendant,

Conformément au désir exprimé par le Comité catholique, lors de sa session du 28 septembre 1932, concernant l'enseignement des travaux manuels dans les classes des 5e et 6e années, j'ai l'honneur de vous soumettre le résultat de l'enquête qui a été faite par les inspecteurs d'écoles sur "ce qui s'est fait antérieurement dans leur district à ce sujet".

Je dois déclarer tout d'abord que par "travaux manuels" nous avons compris qu'il était question, pour les filles, des travaux se rapportant à l'enseignement ménager seulement.

Pour donner plus de clarté au présent rapport, j'ai classé les écoles primaires en trois catégories, à savoir: a) écoles de garçons; b) écoles mixtes; c) écoles de filles.

I - ECOLES RURALES OU SE DONNENT LES TRAVAUX MANUELS

ECOLES DE GARCONS

a) Grand'Mère	dist. de l'insp.	G. Filteau;
b) Donnacona	" " "	L.-M. Filteau;
c) Drummondville	" " "	H. Tremblay;
d) Port-Alfred	" " "	U. Larouche;
e) Chicoutimi	" " "	U. Larouche;
f) La Tuque	" " "	A. Alain ;
g) Buckingham	" " "	H. Dussault;
h) Iachine	" " "	Y. LaRouzès;
i) St-Laurent	" " "	Y. LaRouzès;

SUITE DU PROCES-VERBAL DE LA SESSION DE
FEVRIER 1933.

ÉCOLES MIXTES

Dans quelques écoles mixtes de 21 districts ruraux, certains petits ouvrages en bois (outils agricoles, chaises, voitures, etc) sont exécutés par les élèves (garçons).

Le nombre des écoles où se fait ce genre de travaux varie d'un district à l'autre, dans la proportion de 1% à 80%.

Dans les écoles des 41 autres districts ruraux, cet enseignement n'est pas donné.

II - ÉCOLES DES DISTRICTS URBAINS
QUÉBEC ET MONTREAL

Dans les écoles sous contrôle de la cité de Québec, l'enseignement des travaux manuels n'a pas encore été organisé. Cependant, le programme de l'enseignement ménager est suivi régulièrement dans les écoles de filles administrées par cette commission.

Le tableau suivant résume clairement ce qui se fait actuellement à Montréal en faveur des travaux manuels chez les garçons:

a) Nombre d'écoles munies d'un atelier	34
b) Nombre d'écoles non munies d'un atelier, mais dont les élèves fréquentent l'atelier le plus rapproché	26
c) Nombre d'élèves (5e et 6e années) qui fréquentent les ateliers	6884
d) Ces élèves sont répartis en	247 classes
e) Nombre d'instituteurs consacrant tout leur temps aux ateliers	15

Le caractère que l'on donne à l'enseignement des travaux manuels est avant tout éducatif. Les professeurs tous d'excellents instituteurs, s'efforcent de développer chez les garçons l'esprit d'observation et d'initiative, l'imagination et le jugement plutôt que de former d'habiles techniciens.

SUITE DU PROCES-VERBAL DE LA SESSION DE
FEVRIER 1935.

(SUITE)

Espérant que ces quelques notes vous renseigneront suffisamment sur l'organisation de l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires de la Province,

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le Surintendant,
Votre obéissant serviteur,

(Signé) C.-J. MILLER,
Inspecteur général des écoles primaires.

NOTES

Les chapitres concernant les écoles de filles ont été omis dans ce rapport n'ayant en vue que l'enseignement des travaux manuels dans la présentation de notre mémoire.

Après avoir entendu la lecture de ce rapport, M. Augustin Frigon fait remarquer que bien peu d'écoles de garçons, dans cette province, s'occupent de l'enseignement des travaux manuels et demande s'il y a lieu d'espérer qu'une pression sera bientôt faite par le Département auprès des commissions scolaires pour les engager à généraliser davantage cet enseignement. M. le Surintendant assure M. Frigon que sa demande fera l'objet d'une étude spéciale de la part de son Département.

COMITE CATHOLIQUE DU CONSEIL

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PROCES-VERBAL DE LA SESSION DU MOIS DE

SEPTEMBRE 1933.

(IV) ENSEIGNEMENT DES TRAVAUX MANUELS DANS LES
ÉCOLES PRIMAIRES ET RURALES

Québec, le 25 septembre 1933.

L'honorable Cyrille-F. Delâge,
Surintendant de l'Instruction publique,
Québec.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous informer que, pour donner suite au désir exprimé par le Comité catholique, lors de sa session du 8 septembre 1932, Messieurs les inspecteurs d'écoles ont encouragé l'enseignement des travaux manuels dans leur district respectif. Leurs conseils ont déjà produit de très beaux résultats.

En effet, aujourd'hui, il m'est très agréable d'inviter respectueusement les honorables membres du Comité catholique à faire la visite de la première exposition de travaux manuels exécutés par les élèves des écoles rurales de la Province.

Je dois dire cependant que la plupart des objets qui y sont exposés ont été fabriqués en dehors des heures de classe et d'après la propre initiative des écoliers. Ils dénotent toutefois beaucoup d'esprit d'observation et une adresse manuelle fort remarquable.

Bien que je ne sois pas en faveur d'un programme de travaux manuels obligatoire pour

COMITE CATHOLIQUE DU CONSEIL

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

toutes les écoles primaires rurales, vu le manque de préparation du personnel enseignant pour cette spécialité, je crois qu'une direction, servant de guide aux titulaires de classes, serait de nature à favoriser un enseignement plus méthodique des travaux manuels.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le Surintendant,
Votre obéissant serviteur,

(Signé) C.-J. MILLER,
Inspecteur général des écoles primaires.

Cette exposition intéresse les membres du Comité qui félicitent et remercient l'Inspecteur général de l'avoir organisée. Une telle exposition démontre l'intérêt que la gent écolière porte aux travaux manuels.

M. Frigon, appuyé par M. Doré, profite de l'occasion pour faire adopter la résolution suivante:

"Que M. le Surintendant de l'Instruction publique soit prié de permettre à M. C.-J. Miller, Inspecteur général des écoles primaires, de collaborer avec les autorités de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal à la préparation de notes pédagogiques pour l'enseignement des travaux manuels, afin que ces notes puissent s'adapter aux besoins des écoles en dehors de Montréal et être adoptées par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique pour l'usage de toutes les écoles de la province que pour l'usage de toutes les écoles de la province où les travaux manuels sont enseignés."

COMITE CATHOLIQUE DU CONSEIL

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(SUITE)

PROCES-VERBAL DE LA SESSION DU MOIS DE

SEPTEMBRE 1934.

(V) RAPPORT DU SOUS-COMITE CHARGE PAR LE COMITE CATHOLIQUE, A SA SESSION DU MOIS DE FEVRIER 1934, D'ETUDIER LE PROJET DE M. C.-J. MILLER, DE PREPARER UN TRAVAIL POUR L'ENSEIGNEMENT DES TRAVAUX MANUELS.

Séance du 5 mai 1934.

Présents: - l'honorable Cyrille-F. Delâgé, président; Mgr Georges Courchesne, M. Victor Doré; les membres adjoints suivants: N. C.-J. Miller, M. J.-M. Manning, M. J.-Amédée Lussier et M. Lionel Bergeron, secrétaire.

M. Miller et Lussier qui, en collaboration, ont préparé un travail domant au personnel enseignant la direction à suivre dans l'enseignement des travaux manuels, exposent la méthode qu'ils ont adoptée, méthode contenue dans un ouvrage d'environ soixante-cinq pages; une vingtaine de ces pages représentent des gravures.

M. Doré et Manning disent les résultats obtenus dans les écoles de Montréal par cet enseignement des travaux manuels et les services qu'ils peuvent rendre aux élèves.

Le sous-comité approuve le projet de M. Miller et prie le Surintendant de bien vouloir faire les démarches nécessaires pour que l'ouvrage qui vient de lui être soumis soit publié et distribué gratuitement au personnel enseignant de nos écoles primaires.

(Signé) Cyrille-F. Delâgé,
Président.

(Signé) Lionel Bergeron,
Secrétaire.

COMITE CATHOLIQUE DU CONSEIL

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(SUITE)

Ce rapport reçoit l'approbation du Comité qui charge M. C.-J. Miller et M. J.-A. Lussier de s'entendre avec M. A. Frigon pour publier, de la manière la plus économique, un certain nombre d'exemplaires de cet ouvrage traitant de l'enseignement des travaux manuels.

(SUITE)

(VI) ETUDE DU MEMOIRE DE MONSIEUR AUGUSTIN FRIGON TOUCHANT LES PROBLÈMES D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE QUI ONT UNE INFLUENCE SUR L'ORIENTATION DES ENFANTS VERS LES CARRIERES ECONOMIQUES ET NOTAMMENT VERS LES CARRIERES INDUSTRIELLES

Monsieur A. FRIGON

Monsieur A. Frigon commente brièvement le mémoire qu'il a fait tenir récemment à chacun des membres du Comité catholique. Il signale à l'attention de ses collègues quelques-unes des principales causes du rôle très effacé des nôtres dans le domaine économique et de leurs difficultés à parvenir aux emplois supérieurs. L'éducation de l'intelligence aussi bien que celle de la volonté semblent être en défaut. Nos jeunes gens instruits ont beaucoup d'aptitudes, mais il manquent d'initiative et de curiosité scientifique. Ils ont peur des travaux manuels. Ils n'ont pas cette énergie qui fait accepter les tâches les plus rudes pourvu qu'elles conduisent à la fin poursuivie. On en voit peu qui consentent à revêtir le costume de mineur ou de mécanicien afin d'acquérir l'expérience indispensable à tout ingénieur compétent. Au lieu de se plaindre, au lieu de crier à l'injustice, au lieu de réclamer au nom des droits nationaux, ne vaudrait-il pas mieux procurer à nos jeunes gens ce qu'il faut pour lutter d'égal à égal avec leurs compatriotes anglophones. On y réussira en donnant aux enfants un enseignement plus rationnel et moins livresque, en les initiant de bonne heure aux travaux manuels ou à l'exécution de petites entreprises d'ordre matériel ou intellectuel propres à développer l'esprit d'observation et de recherche, en même temps que le sens de la responsabilité, l'énergie, la tenacité et la confiance en soi.

(SUITE)

Son Exc. Mgr Vachon, tout en se déclarant, d'accord avec M. Frigon sur la plupart des points, croit devoir faire remarquer qu'un bon nombre d'étudiants qui ont obtenu des bourses du Conseil des Recherches scientifiques ont su en bénéficier et se créer une situation avantageuse. Il reste vrai, cependant, que nous manquons souvent de sujets qualifiés pour certains emplois importants dans l'industrie ou l'administration des services publics. Le rôle effacé des nôtres dans le commerce et les grandes entreprises est sans doute imputable pour une grande part au genre d'éducation reçu, mais il peut aussi s'expliquer, dans une certaine mesure, par le manque de ressources financières et, en dehors de la Province, par la dispersion des groupements canadien français. Pour remédier à cet état de choses, il faudrait suivre les conseils que donne Son Exc. Mgr LaBrie dans son très intéressant mémoire, c'est-à-dire former les enfants en vue de l'avenir, les habituer dès le bas âge à la pratique des travaux manuels personnels et les orienter plus à bonne heure vers les carrières scientifiques.

Son Exc. Mgr Vachon

Son Exc. Mgr LaBrie exprime le vœu que ceux des nôtres qui sont parvenus aux postes de commandes s'appliquent à faciliter l'avancement de leurs compatriotes bien qualifiés. Les présidents de compagnies sont en général très bien disposés envers les canadiens français lorsque ceux-ci font preuve des aptitudes requises.

Son Exc. Mgr LaBrie

Son Eminence le Cardinal Villeneuve reconnaît qu'il y a un mal évident. Ce mal provient de ce qu'en notre siècle, on a négligé l'éducation pour lui substituer à peu près exclusivement l'instruc-

Son Eminence le Cardinal
VILLENEUVE

(SUITE)

Son Eminence le Cardinal
VILLENEUVE

tion. On néglige d'apprendre aux enfants à penser, à vouloir, à créer. Nous avons beaucoup plus de maîtres que d'éducateurs, dit-il. Il faut pousser le développement de la personnalité, diminuer la quantité des matières au programme et susciter, par les travaux manuels ou ménagers, l'esprit d'initiative, la confiance en soi, voire même l'ambition légitime et le goût de la lutte franche et loyale. Son Eminence profite de l'occasion pour louer l'oeuvre de Son Exc. Mgr Vachon qui a été un véritable animateur des études scientifiques à l'Université Laval et un avisur excellent pour les finissants de nos maisons d'éducation.

M. Edouard MONTPETIT

Monsieur Edouard Montpetit se demande si ce problème n'intéresse pas les écoles professionnelles et supérieures aussi bien que l'école primaire. Il suggère l'adaptation des programmes de nos écoles primaires supérieures aux exigences de notre temps et de notre pays afin que nous puissions facilement faire reconnaître nos certificats par les autres provinces et par le gouvernement fédéral.

Son Exc. Mgr PAPINEAU

Son Exc. Mgr Papineau recommande qu'une campagne soit entreprise auprès des parents en vue d'obtenir leur collaboration au travail des éducateurs. Trop peu nombreux, dit-il, sont les parents qui secondent comme il convient les efforts des maîtres et des institutrices.

Sir Mathias TELLIER

Sir Mathias Tellier appuie la recommandation de Son Exc. Mgr l'Evêque de Joliette. Il est incontestable, dit-il, que les parents, généralement, ont besoin d'être stimulés. Comment les atteindre?

(SUITE)

Les curés, dans leurs paroisses respectives, peuvent beaucoup dans ce domaine, qui ne leur est pas étranger. A part cela, il y a la radio, dont la voix est entendue, aujourd'hui, dans un si grand nombre de foyers. On s'en sert déjà pour fins d'instruction publique. C'est très bien; mais il y aurait moyen de faire davantage, bien davantage.

Qu'on s'en serve pour rappeler aux parents les obligations qu'ils ont envers leurs enfants. Qu'on s'en serve pour les stimuler et aussi si on le veut, pour stimuler directement les enfants. Que de choses utiles pourraient avec avantage s'enseigner par radio, en sus de ce qui s'enseigne déjà par ce merveilleux instrument! Cela serait incontestablement plus profitable que certains programmes où on se donne du mal pour déformer le bon langage, ou certains programmes où parfois les chansons que l'on chante ne sont pas toutes de celles qui seraient admises dans une maison respectable.

Sir Mathias TELLIER

Monsieur le Surintendant se dit très heureux de l'échange de vues provoqués par M. Frigon. A son avis, l'un des problèmes les plus urgents à résoudre est celui de la discipline scolaire. Nos jeunes gens manquent d'initiative et de caractère parce que l'on a trop longtemps contrarié leur besoins d'activité physique et intellectuelle. On empêche l'enfant d'être enfant, c'est-à-dire de rire, de jouer, de travailler de la manière qui convient à cet âge. On lui impose un rôle passif et on considère comme les meilleurs élèves ceux qui subissent la plus docilement ce régime. L'initiation aux métiers comme l'exécution des travaux d'équipe nécessitent un matériel scolaire assez

Monsieur le Surintendant

(SUITE)

considérable dont le manque de ressources a jusqu'ici privé la plupart de nos écoles. Il faudra trouver moyen de pourvoir nos écoles de l'outillage indispensable.

En terminant, Monsieur le Surintendant félicite Monsieur Frigon de son travail et formule le vœu que tous les éducateurs fassent un commun effort pour la solution de ces problèmes.

PROPOSITION

Il est alors proposé par Monsieur le Juge H.-A. Portier appuyé par Son Exc. Mgr Vachon que le mémoire de Monsieur Frigon fasse l'objet d'une étude plus complète de la part de la Commission de Coordination et d'Examens qui agit actuellement comme commission d'enquête et que celle-ci avise aux moyens à prendre pour que l'école remplisse pleinement le rôle qui lui revient dans la formation d'une jeunesse capable de lutter avec avantage sur le terrain économique comme dans tous les autres domaines.

COMITE CATHOLIQUE DU CONSEIL

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PROCES-VERBAL DE LA SESSION DU MOIS DE

DECEMBRE 1945.

(VII) COMMUNICATION DE MONSIEUR LE SURINTENDANT
CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT DES TRAVAUX MANUELS
DANS LA PROVINCE.

Séance du 5 décembre 1945.

Monsieur le Surintendant donne lecture d'un rapport du R. P. Albert, capucin, propagandiste de l'enseignement des travaux manuels concernant l'organisation de cet enseignement et le travail accompli depuis le début de l'année scolaire pour en assurer la diffusion dans toutes les villes et tous les centres ruraux qui n'en ont pas encore bénéficié.

Le programme d'études du Comité catholique pourvoit depuis nombre d'années à cet enseignement dont l'organisation première remonte, dans la cité de Montréal, à une quarantaine d'années. Présentée à la dernière réunion du Comité catholique, l'étude en a été renvoyée à la sous-commission du programme.

Le R. P. Albert, avec le concours de monsieur Sylvio Lapointe, officier spécial et du révérend Frère Georgius, directeur de l'école de Limoilou, a pour mission de travailler "à la diffusion de l'idée d'installer une classe de travaux manuels dans le plus grand nombre d'écoles possible".

A la suite d'articles publiés dans les journaux, l'Enseignement Primaire, les revues techniques et les bulletins paroissiaux, plusieurs communautés et commissions scolaires ont demandé l'organisation de cours de perfectionnement pour les

(SUITE)

professeurs. Aux cours de Ste-Thécle et de Beauceville, déjà en opération depuis quelques années, un cours de perfectionnement pour les professeurs s'est ajouté à l'école St-Charles.

Cinq écoles dans la ville de Québec donnent actuellement l'enseignement des travaux manuels à tous les élèves de la 6e, 7e, 8e et 9e années. Huit autres centres en la Province font de même. La formule suggérée, dit le père Albert, a reçu partout bon accueil et suscite le plus vif intérêt.

"L'impression générale qui se dégage de nos contrats, c'est que, dans tous les milieux, non seulement on reconnaît l'utilité de l'enseignement des travaux manuels, mais que, partout, on en désire l'organisation dans le plus bref délai possible. Si les budgets des commissions scolaires étaient en meilleure situation, la Province se couvrirait rapidement de classes de travaux manuels."

Il conclut par les suggestions suivantes:

(1) Cette partie du programme de l'enseignement primaire, facultative jusqu'ici, relève, comme toutes les autres du reste, du Département de l'Instruction publique, c'est-à-dire du Surintendant et de l'Inspecteur général. Cet enseignement, jusqu'ici l'objet d'efforts isolés, devrait devenir l'affaire de tous.

Je crois qu'il serait opportun d'établir, par les officiers du Département, un contact avec tous les inspecteurs de la Province.

(SUITE)

En somme, ce sont les inspecteurs qui, dans la pratique, sont les conseillers techniques des Commissions scolaires. Cet enseignement, pour être efficace, au point de vue formation et orientation des élèves, doit être intégré dans le programme scolaire et contrôlé par les officiers responsables. Il importe donc que les inspecteurs le connaissent, l'acceptent et en fassent leur affaire.

(2) La préparation adéquate du personnel requiert des cours de perfectionnement pour nos professeurs en fonction. Il serait donc important de décider, le plus tôt possible, l'organisation de ces cours pour les prochaines vacances et de prévoir le budget, les appropriations nécessaires.

Nous recommandons également des prévisions budgétaires pour faciliter l'organisation des classes de travaux manuels: propagande et publicité, aide directe ou indirecte aux Commissions scolaires, s'il y a lieu, etc."

Le Surintendant commente brièvement ce rapport très intéressant dont il souligne les points essentiels.

Son Eminence le Cardinal Villeneuve exprime son appréciation de la formule mise à l'épreuve à Limoilou et se plaît en même temps à témoigner de sa confiance et son estime pour le R.P. Albert, nommé récemment propagandiste de cette formule. En attendant le rapport de la sous-commission du programme, le Comité prend bonne note des représentations de ce rapport et de ses conclusions.

COMITE CATHOLIQUE DU CONSEIL

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PROCES-VERBAL DE LA SESSION DU MOIS DE

MAI 1947.

(VIII) RAPPORT DE LA COMMISSION DES PROGRAMMES ET
DES MANUELS.

Séance du 6 mai 1947.

Ce rapport comprend quatre parties:

- a) la mise en vigueur du nouveau programme,
- b) le nouveau programme de travaux manuels,
- c) les nouveaux manuels de géographie,
- d) les nouveaux manuels d'arithmétique.

Mise en vigueur du nouveau programme

La Sous-Commission du programme à l'honneur de faire rapport qu'elle a maintenant terminé son travail en ce qui concerne les matières suivantes: la religion, c'est-à-dire les prières, le catéchisme, l'histoire sainte, la liturgie et la formation morale; le français, savoir: la lecture, la grammaire, l'analyse, le langage et la rédaction; l'arithmétique, la géographie, l'anglais, l'enseignement ménager, l'initiation à la musique.

La plus grande partie de ce programme a déjà été approuvée temporairement en mai 1946 et mis à l'essai dans les trois premières années du cours élémentaire pendant l'année scolaire qui s'achève. Malgré le manque de manuels appropriés, les résultats obtenus sont très encourageants.

La Sous-Commission recommande que le nouveau programme soumis soit approuvé définitivement et soit mis en vigueur dans les six premières années

(SUITE)

du cours élémentaire à compter de septembre 1947, et dans les sept années du cours élémentaire à dater du premier septembre 1948.

En ce qui concerne les écoles à divisions multiples, comme sont la plupart des écoles rurales, la Sous-Commission reconnaît que le nouveau programme, tout comme ceux qui l'ont précédé, offre de réelles difficultés d'application. C'est pourquoi elle recommande qu'une Sous-Commission soit chargée par Monsieur le Surintendant de faire des suggestions relativement à l'adaptation du nouveau programme et des nouveaux manuels à ces écoles dans le plus bref délai possible.

La Commission fait siennes ces recommandations et prie le Comité catholique de bien vouloir les approuver.

NOUVEAU PROGRAMME DE TRAVAUX MANUELS

La Sous-Commission soumet le nouveau programme qu'elle a préparé pour l'enseignement des travaux manuels aux garçons de sixième et de septième année. On trouvera ce programme annexé au présent rapport.

Après avoir pris connaissance de ce nouveau programme ainsi que des directives pédagogiques très au point qui le précèdent et des vœux opportuns qui le suivent, la Commission en recommande l'approbation.



COURS DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

COURS DE TRAVAUX MANUELS

(1) PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18
SEPTEMBRE 1941.

Cours de travaux manuels pour les instituteurs:

Ces cours, organisés par Monsieur C.-J. Miller, inspecteur général des écoles primaires, ont pour but de donner aux maîtres les connaissances et les aptitudes qu'exigent l'application du programme de travaux manuels approuvés par le Comité catholique. Ils sont répartis sur une période de trois ans. Pour y être admis, l'instituteur doit posséder un diplôme complémentaire ou supérieur, être réengagé pour la prochaine année scolaire et être recommandé par son inspecteur d'écoles.

Bien que le département de l'Instruction publique ait l'intention de créer plusieurs centres de perfectionnement de ce genre, il a cru sage de n'en ouvrir que deux, au début, et de limiter à cinquante le nombre des inscriptions.

Sur environ 110 demandes d'admission, adressées au Département, 52 instituteurs dont 22 à Sainte-Thècle, sous la direction de Monsieur Roch Tremblay, professeur, et 30 à Beauceville, sous la direction du révérend Frère Ignace, des Frères Maristes, ont suivi régulièrement les cours de première année. Les nombreux et magnifiques travaux exposés à la séance de clôture de chacun de ces cours témoignent du bon travail que professeurs et élèves-maîtres ont accompli et font espérer que, dans un avenir rapproché, l'enseignement des travaux manuels sera en honneur à l'école primaire.

COURS DU DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

COURS DE TRAVAUX MANUELS

(11) PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22

SEPTEMBRE 1943.

Cours de travaux manuels sur bois pour
les instituteurs ruraux.

- Juillet et août -
- 1943 -

Incugurée durant les vacances d'été de 1941,
la première série des cours de travaux manuels pour
les instituteurs ruraux a pris fin cette année.

Les trente-neuf étudiants, dont deux inspec-
teurs d'écoles, qui viennent de terminer leurs é-
tudes théoriques et pratiques sur cette matière,
ont montré beaucoup d'enthousiasme et d'habileté
manuelle dans le travail accompli. Les nombreuses
et belle pièces qu'ils ont exposées, soit à Sainte-
Thècle soit à Beauceville, sont une preuve évidente
qu'ils ont su profiter des bonnes leçons de leurs
professeurs: M. Roch Tremblay et le révérend Frère
Ignace, de la Congrégation des Maristes.

Vu la valeur éducative et le caractère pra-
tique de cet enseignement, il devrait être en hon-
neur dans chaque école primaire de garçons de quel-
que importance.

Grâce à l'organisation de ces cours de tra-
vaux, trente-sept instituteurs ruraux sont donc
maintenant aptes à appliquer le programme du Comité
catholique touchant cette matière, à condition que
les commissions scolaires secondent leurs efforts
en mettant à leur disposition un atelier et un ma-
tériel ad hoc.

Comme il reste encore un grand nombre d'ins-
tituteurs ruraux qui n'ont pu se spécialiser dans
cet enseignement, il est à souhaiter qu'une deuxi-
ème série de cours de travaux manuels sur bois soit
organisée dès l'été prochain.

Voici quelques statistiques concernant les
cours de juillet et août 1943:

	<u>INSCRIPTIONS</u>	<u>ATTESTATIONS DECERNÉES</u>
A Ste-Thècle	19	19
A Beaucroville	20	20
TOTAL	<u>39</u>	<u>39</u>

COURS DU DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

COURS DE TRAVAUX MANUELS

(111) PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27

SEPTEMBRE 1944.

COURS DE TRAVAUX MANUELS

Inaugurés en 1941, les cours de travaux manuels sur bois qui avaient été fort appréciés par les instituteurs ruraux ont été continués au cours des vacances 1944 pour le bénéfice d'un deuxième groupe de professeurs de nos écoles de village.

Avec l'approbation du Surintendant, ces cours ont encore eu lieu aux mêmes endroits que par le passé: à Beauceville du 10 au 21 juillet et à Sainte-Thècle du 17 au 28 juillet.

Donné sous forme de leçons individuelles, ce genre d'enseignement ne peut s'adresser qu'à un nombre restreint d'étudiants. Voilà pourquoi l'inscription s'est limitée à treize (13) à Sainte-Thècle et à dix-sept (17) instituteurs, dont six (6) religieux enseignants, à Beauceville.

Ces cours ont déjà prouvé leur utilité en apportant à l'école rurale un goût plus accentué pour les travaux manuels. Suivant nos informations, une dizaine d'instituteurs du premier groupe enseignent systématiquement les travaux manuels dans leur classe et quelques autres sont en instance auprès de leur commission scolaire pour l'organisation d'un petit atelier dans leur école respective.

Il est donc désirable que la deuxième série des cours de travaux manuels sur bois à l'intention des instituteurs ruraux soit continuée.

COURS DU DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

COURS DE TRAVAUX MANUELS

(IV) PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26

SEPTEMBRE 1945.

COURS DE TRAVAUX MANUELS

Ces cours sont destinés aux instituteurs qui désirent se qualifier pour l'enseignement de cette matière.

La première série de ces cours, organisée en 1941, s'est terminée en 1944. La deuxième série, commencée l'an dernier, s'est continuée cette année aux mêmes endroits: Beauceville et Sainte-Thècle.

Trente-neuf instituteurs ont suivi les cours complets de trois ans de la première série; trente-sept autres se sont inscrits aux cours de la deuxième série commencée en 1944, à savoir: seize à Sainte-Thècle et vingt-et-un à Beauceville.

Le Révérend Frère Ignace, de la Congrégation des P.F. Maristes et Monsieur le professeur Roch Tremblay, respectivement titulaires des cours à Beauceville et à Sainte-Thècle, sont unanimes à louer le travail accompli par leurs élèves-maîtres. Ces derniers étant convaincus de la haute valeur éducative de ce programme, deviendront de précieux propagandistes de cet enseignement auprès de leurs commissions scolaires respectives.

Cette année, grâce à l'encouragement et à la générosité de l'honorable Secrétaire de la Province, l'enseignement des travaux manuels est en voie de se propager dans les principaux centres qui en étaient privés jusqu'ici.

C'est ainsi qu'avec la coopération du révérend Père Albert, capucin, et du révérend Frère Georgius, de la congrégation des FF. du Sacré-Coeur, un nouveau centre d'orientation et d'initiation aux travaux manuels a été organisé à l'Ecole Saint-Charles de Limoilou, Québec.

Trente-cinq professeurs, religieux et laïcs, y ont suivi les cours du 6 au 17 août dernier.

Il convient aussi de souligner l'intéressante visite que les étudiants de Sainte-Thècle et de Beauceville firent à ce nouveau centre d'orientation le 15 juillet 1945.

COURS DU DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

COURS DE TRAVAUX MANUELS

(V) PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25

SEPTEMBRE 1946.

COURS DE TRAVAUX MANUELS

L'étude des travaux manuels est un facteur important dans la formation des garçons. Aussi, reconnaissant la valeur de cet enseignement, le Département de l'Instruction publique concourt à sa diffusion par l'entraînement des maîtres compétents.

Les demandes d'admission furent nombreuses. On a donné préséance aux titulaires des classes de travaux manuels et à ceux qui doivent les enseigner au cours de la présente année scolaire.

A QUEBEC: 50 religieux et 27 laïques furent admis. Pendant 17 jours, un groupe travailla à l'Ecole St-Charles de Limoilou; un autre, à l'Ecole St-Fidèle. Bon nombre d'élèves s'étaient inscrits pour une deuxième, une troisième ou même une quatrième année consécutive. Seize candidats ont mérité une attestation de compétence.

A STE-THECLE: Les cours ont été suivis par 18 professeurs laïques, dont 15 pour la troisième année consécutive. Ces derniers ont tous mérité un certificat.

L'affluence des demandes d'admission ainsi que la fidélité des étudiants à poursuivre leur apprentissage pendant plusieurs années montrent bien à quel point ces cours sont appréciés.

COUPS DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

COURS DE TRAVAUX MANUELS

(VI) PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 24

SEPTEMBRE 1947.

COURS DE TRAVAUX MANUELS

L'enseignement des travaux manuels s'impose comme complément de formation, parce qu'il satisfait un besoin inné de l'enfant: celui de concrétiser ses projets, ses plans et ses inventions par des réalisations simples, mais de bon goût, de se former à l'ordre et à la méthode, à la discipline et à la maîtrise de soi.

Les cours d'initiation aux travaux manuels tendent non seulement à donner la technique du travail manuel, mais surtout à assurer la formation pédagogique des instituteurs qui se destinent à l'enseignement de cette matière. Organisés à Québec sous la direction du Révérend Frère Georgius, s.c., ces cours d'été ont groupé, du 1er au 17 juillet, 74 professeurs, venus de toutes les parties de la Province, dont 51 religieux appartenant à 7 congrégations différentes.

NOTES

Quelques instituteurs qui avaient terminé leur 3e année de cours l'an dernier et obtenu leur qualification sont revenus faire un 4e stage de perfectionnement.

Leur exemple montre bien la valeur pédagogique de ces cours et l'intérêt qu'ils suscitent parmi les éducateurs désireux de parfaire leur formation.

Le programme se répartit en trois années. Trente-neuf étudiants ont suivi le cours de 1ère année à l'École St-Esprit; vingt-trois ont complété le programme de 2e année à l'École St-Fidèle et douze ont terminé leur 3e année à l'École St-Charles. Ces derniers ont mérité un certificat de compétence après avoir subi avec succès les épreuves théoriques et pratiques exigées par les autorités.

COURS DU DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

COURS DE TRAVAUX MANUELS

(VII) PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22

SEPTEMBRE 1948.

COURS DE TRAVAUX MANUELS

Cent seize instituteurs religieux et laïques y ont participé. C'est une augmentation de 42 sur le chiffre de 74 enregistré l'an dernier. Tous suivirent avec intérêt et assiduité, du 19 juillet au 6 août, les leçons théoriques et pratiques dans les salles de cours et les ateliers très bien aménagés des Ecoles St-Charles, de Limoilou, St-Fidèle et St-Esprit, à Québec.

Le révérend Frère Georgius, s.c., directeur des cours, partagea les élèves en quatre groupes selon le degré de leurs connaissances en matière de travaux manuels. Ainsi, pour la première fois, une classe de 4e année fut instituée. L'enseignement fut dispensé par des spécialistes judicieusement choisis.

COURS DU DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

COURS DE TRAVAUX MANUELS

(VIII) PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26

OCTOBRE 1949.

COURS DE TRAVAUX MANUELS

Les cours aux titulaires des classes de travaux manuels à l'école primaire, donnés à Québec, du 18 juillet au 6 août, ont obtenu un succès sans précédent. En effet, le total des inscriptions s'est élevé à 147, soit une augmentation de 31 sur le chiffre de 116 enregistré l'an dernier. Neuf communautés de Frères enseignant étaient représentés, sans compter un fort groupe de professeurs laïques.

Les élèves furent partagés en quatre classes d'après leurs connaissances de l'enseignement des travaux manuels. Les chargés de cours, judicieusement choisis parmi les membres du personnel des écoles techniques et des écoles d'Arts et Métiers, étaient dirigés, comme les années dernières, par le révérend Frère Georgius, s.c., et, 23 certificats de compétence furent décernés.

COURS DU DEPARTMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

COURS DE TRAVAUX MANUELS

(IX) PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27
SEPTEMBRE 1950.

COURS DE TRAVAUX MANUELS

Pour une sixième année consécutive, des cours destinés à former des professeurs qui prendront charge des classes de travaux manuels à l'école primaire furent organisés à Québec, du 17 juillet au 5 août, sous la direction du révérend Frère Georgius, s.c., 142 étudiants y ont pris part, dont 91 religieux et 51 laïques.

Les élèves furent partagés en quatre classes selon leurs connaissances de l'enseignement des travaux manuels, à savoir: 45 en première année, 54 en deuxième année, 30 en troisième année et 13 en quatrième année.

Les chargés de cours, au nombre de sept, avaient été recrutés parmi le personnel des écoles techniques et d'Arts et Métiers. Ils furent secondés par deux moniteurs. Une quinzaine d'étudiants ont mérité un certificat de compétence.

COURS DU DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

COURS DE TRAVAUX MANUELS

(X) PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3
OCTOBRE 1951.

Pour la 7e année consécutive, des cours d'initiation à l'enseignement des travaux manuels ont eu lieu à Québec, du 16 juillet au 4 août sous la direction du révérend Frère Georgius, s.c., 124 instituteurs y ont pris part: 85 religieux et 39 laïques. Ils étaient partagés comme suit: 47 en première année, 25 en deuxième année, 44 en troisième année et 8 en quatrième année.

Les leçons furent données par sept professeurs recrutés parmi les plus compétents. Ils furent secondés par trois moniteurs.

Le programme régulier s'échelonne sur une période de trois années. Il est intéressant de souligner que 8 instituteurs sont volontairement revenus faire un 4e stage d'études afin d'acquérir un supplément de connaissances. 40 étudiants ont mérité un certificat de compétence.

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100



BNQ



C 000 200 161